

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

TABLEAU II

DOTATIONS

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921.

TABEL II

DOTATIËN

TABLEAU II. — DOTATIONS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Betrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE PREMIER.		
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909).	3,300,000 »
CHAPITRE II.		
2	Sénat (<i>y compris une somme de 100,000 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>)	928,000 »
CHAPITRE III.		
3	Chambre des Représentants (<i>y compris une somme de 120,120 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>)	4,488,672 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
4	Traitements des membres de la Cour. Indemnités (<i>y compris une somme de 14,000 francs, pour indemnité mobile de vie chère</i>)	190,500 »
5	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité (<i>y compris une somme de 250,000 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>)	2,125,000 »
6	Matériel et dépenses diverses.	280,000 »
7	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 »
8	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	12,000 »
TOTAL DU TABLEAU II (Dotations)		fr.

TABEL II. — DOTATIËN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
EERSTE HOOFDSTUK.		
3,300,000 »	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 30 December 1909).	1
HOOFDSTUK II.		
928,000 »	Senaat (inbegrepen eene som van 100,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	2
HOOFDSTUK III.		
4,483,672 »	Kamer der Volksvertegenwoordigers (inbegrepen eene som van 128,120 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	3
HOOFDSTUK IV		
REKENROF.		
	Jaarwedden der leden van het Hof. Vergoedingen (inbegrepen eene som van 14,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	4
	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel der bureelen. Jaarwedden van beschikbaarheid (inbegrepen eene som van 250,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	5
2,587,500 »	Materieel en verscheidene uitgaven	6
	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen. (Onbepaald crediet.)	7
	Verleening van hulp gelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en dienstlieden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Verleening van hulp gelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan dezulken onder die personen die slechts een gering pensioen genieten.	8
11,299,172 »	TOTAAL VAN TABEL II (Dotatiën).	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II

DOTATIONS

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE I^{er}.
1	.	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 50 décembre 1909) fr.
		CHAPITRE II.
2	.	Sénat (y compris une somme de 100,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) fr.
		CHAPITRE III.
3	.	Chambre des Représentants (y compris une somme de 120,120 francs pour indemnité mobile de vie chère) fr.
		CHAPITRE IV.
		COUR DES COMPTES.
		Traitements des membres de la Cour (y compris une somme de 14,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :
	a.	Traitement du président
	b.	— des conseillers
	c.	— du greffier
4		
	d.	Indemnité de résidence et indemnité familiale
	e.	Id de vie chère (charge temporaire)
		Id. de vie chère (membres de la Cour). (Pour mémoire.) fr
		PERSONNEL DES BUREAUX.
		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 250,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :
	a.	Directeurs
		Chef des services du greffe
		Sous-directeurs
		Chefs de bureau
		Vérificateurs
		Chefs de bureau hors cadre
		Commis-chef
5		Commis et commis-dactylographes
		Huissier-chef huissier-concierge, huissiers, messagers, feutiers et nettoyeuses
		PERSONNEL DES BUREAUX.
		Traitements de disponibilité. — Travaux extraordinaires, emplois nouveaux, promotions et augmentations éventuelles
	c.	Indemnités de résidence et familiale
	d.	Indemnité de vie chère (charge temporaire)
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.
6	.	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, dépenses imprévues.
		PENSIONS. — SECOURS.
	.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif)
	.	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,300,000 »	3,300,000 »	»	»	
928,000 »	757,000 »	171,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		171,000 »		
4,483,672 »	2,756,655 »	1,727,059 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		1,727,059 »		
190,500 »	75,800 »	116,700 »	»	ART 4 — Augmentation résultant de l'application de la loi du 7 août 1920 portant révision des traitements des membres de la Cour.
»	18,720 »	»	18,720 »	ART 5 (ancien) — Ce crédit n'a plus sa raison d'être en 1921.
2,125,000 »	1,506,480 »	618,520 »	»	ART 5. — Le nombre d'affaires soumises au contrôle et à la juridiction de la Cour s'accroît sans cesse; cette situation, déjà signalée ailleurs, est consécutive à l'importance et à la multiplication des dépenses budgétaires de toute nature et particulièrement de celles liquidées par certains services spéciaux : dommages de guerre, régions dévastées, dotations, etc., lesquelles se chiffrent par des sommes énormes Elle a aussi pour causes la révision des pensions, la production tardive des comptabilités affectant la période de guerre, etc. Dès que les nouveaux locaux actuellement en construction pourront être livrés à leur destination, le personnel des bureaux sera augmenté dans la proportion reconnue indispensable pour assurer la bonne marche des services. La majoration de crédit sollicitée est destinée à réaliser cette mesure et à couvrir, d'autre part, les dépenses résultant de l'octroi aux fonctionnaires et employés de l'indemnité de vie chère et de l'indemnité familiale, suivant les taux de celles allouées au personnel des départements ministériels
250,000 »	155,000 »	95,000 »	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
12,000 »	6,000 »	6,000 »	»	ART 6 — Augmentation motivée par les dépenses nouvelles qui résulteront de l'occupation des locaux de la rue Villa Hermosa.
2,587,500 »	1,770,000 »	857,200 »	18,720 »	ART 8. — L'extension du personnel nécessite une augmentation du crédit
AUGMENTATION . . . fr.		817,500 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I	Liste civile
II.	Sénat
III	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
TOTAL (Dotations). fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFERENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,300,000 •	5,300,000 •	•	»	
928,000 •	757,000 •	171,000 »	•	
4,485,672 •	2,756,653 •	1,727,059 •	»	
2,587,500 •	1,770,000 •	817,500 »	•	
11,209,172 •	8,585,633 •	2,715,539 •	»	
AUGMENTATION . . . fr.		2,715,539 »		